



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

universités

Question écrite n° 94455

Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la place des universités françaises dans la concurrence internationale. Maltraitées par les classements internationaux, les universités françaises ne représentent pas, loin de là, le choix premier des étudiants étrangers lorsqu'ils choisissent de continuer leur cursus en dehors de leur pays d'origine. Il lui demande ce que son ministère compte faire pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Les classements internationaux, comme celui de « l'Academic Ranking of World University » (ARWU) de l'université de Jiao Tong de Shanghai, permettent aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche français de mettre en perspective leurs performances relatives et de mesurer leur attractivité. Les classements récents, effectués en 2010, marquent une position assez stable des établissements d'enseignement supérieur français. Ces classements internationaux ont souvent la particularité d'être peu représentatifs de toutes les dimensions que revêtent les établissements et ne rendent compte que partiellement ou imparfaitement des réalités de l'enseignement supérieur. Toutefois, malgré leurs limites et leurs imperfections, ils se sont imposés comme des échelles de référence. Même si leur impact est variable selon les pays, ils sont commentés universellement et ont donc une influence certaine sur la perception que peuvent avoir les étudiants étrangers des établissements français. C'est pourquoi le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a mis en place un groupe de travail pour mieux informer les auteurs des classements sur ce qui a changé dans l'université française, valoriser les effets de la réforme de l'autonomie des universités et permettre aux pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) d'apparaître dans ces classements. Par ailleurs, la France joue un rôle moteur en faveur de la création d'un nouveau classement européen de référence des établissements d'enseignement supérieur qui rende compte, au mieux, de la diversité de leurs contextes et de leurs missions ainsi que de leur dynamique de coopération. Lancée au deuxième semestre 2008 sous la présidence française de l'Union européenne et conçue comme un outil de transparence au bénéfice de l'orientation, de la mobilité et du renforcement de l'espace européen de l'enseignement supérieur, cette initiative vise à mettre en place une cartographie multicritères des établissements au prisme de cinq dimensions (enseignement et formation, rayonnement régional, internationalisation, recherche, innovation et transfert de compétences). Soutenu par la Commission européenne et piloté par le consortium « CHERPA - Network » qui associe des partenaires hollandais, allemands et français (l'Observatoire des sciences et des techniques), ce projet est actuellement en cours d'étude de faisabilité. À ce stade, l'élaboration des indicateurs est terminée. Parmi les 146 établissements définitivement choisis dans le monde pour cette phase expérimentale portant sur les deux premières disciplines concernées (commerce et ingénierie), cinq sont français : université Paris-Dauphine, université de Haute Alsace, université Bordeaux-II - Victor Segalen, INSA de Toulouse, centre CEA de Grenoble.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94455

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 30 novembre 2010, page 13129

Réponse publiée le : 6 mars 2012, page 2086